

FORMATION « CHARGE(E) DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN PME-PMI »

Qu'est-ce que le développement durable ?

C'est «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs».

Le développement durable appelle un **changement de comportement de chacun** (citoyen, entreprise, collectivité territoriale, gouvernement, institution internationale) face aux graves menaces qui pèsent sur l'humanité et la planète (inégalités sociales, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de biodiversité...).

Le développement durable pour les PME - PMI ?

Pour l'entreprise, s'engager dans une démarche de Développement Durable (DD) signifie rechercher une **performance** non seulement **financière**, mais aussi **sociale** et **environnementale** : c'est ce qu'on appelle la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (**RSE**). Elle permet notamment de mieux :

- **Gérer la pression exercée par la société civile et d'anticiper les risques**, qu'ils soient matériels (risques sanitaires, sociaux, environnementaux) ou immatériels (risques de réputation, d'image).
- **Saisir les enjeux du DD et les opportunités de la RSE pour :**
 - Re-Définir la stratégie de l'entreprise
 - Innover dans la conception des produits et services
 - Innover dans la gestion des ressources humaines
 - Gagner la confiance et la fidélité des parties prenantes.

Quelles exigences pour l'entreprise ?

Par quoi commencer ? Dans quels domaines agir ? Sur quels instruments se baser ? Comment mesurer ses progrès ? Et comment communiquer ?

Les PME évoquent une série de **freins** et de **contraintes** :

« Je partage les valeurs du développement durable, mais je n'ai pas le temps ni les moyens d'en faire ».¹

Mettre en place une stratégie de développement durable dans une entreprise implique effectivement de maîtriser des **concepts**, des **méthodes** et **outils** spécifiques, et de dédier **ressources humaines** et **financières** à sa mise en oeuvre. Pour réussir ce défi, **l'entreprise a donc besoin :**

- soit d'être accompagnée durablement par des **professionnels externes** qui allient la maîtrise du DD à la connaissance des enjeux et fonctionnement d'une PME ;
- soit de **professionnaliser en interne** la fonction RSE/DD.

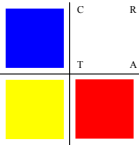
Quelles seraient les missions du responsable DD de votre entreprise ?

Véritable interface entre les différents acteurs de l'entreprise et ses parties prenantes (clients, fournisseurs, riverains, organismes publics et associatifs...), le ou la chargé(e) de DD participe à la prise en compte et à la mise en œuvre des principes du développement durable dans la politique et la stratégie de l'entreprise. Interlocuteur et référent des principales directions de l'entreprise, il informe, conseille et accompagne la traduction de la politique DD de l'entreprise en un plan d'actions opérationnelles. A ce titre, il sensibilise, fédère et motive toutes les parties prenantes autour du projet, rend compte et communique sur les actions conduites et les résultats obtenus en interne au sein de l'entreprise et en externe auprès des parties intéressées.

Cadre d'emploi : La fonction de chargé(e) de Développement Durable peut être occupée par **une personne ayant déjà une autre fonction dans l'entreprise** (au sein du service « ressources humaines », « qualité, sécurité environnement », « communication : marketing », gestion administrative et financière »...). Elle peut également donner lieu à la **création d'un poste** à part entière dans un de ses services. L'emploi peut aussi être exercé à **temps partagé** entre plusieurs petites entreprises (dans le cadre d'un groupement d'employeurs, d'une association...) ou dans une organisation consulaire, professionnelle ou au sein de tout autre organisme d'appui aux entreprises.

Partenaires pour l'ingénierie pédagogique : le **CRTA**, **M&C**, l'Agence des acteurs du développement durable, Olivier Contant consultant en Innovation et Intelligence Economique pour un Développement Durable.

¹ Guide PMEDD de l'AFCI en partenariat avec l'AFNOR



FORMATION CONTINUE DE CHARGE(E) DE DD EN PME-PMI Chargé(e) de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour un Développement Durable

Présentation

Objectifs
Permettre à des salariés et/ou demandeurs d'emploi, d'initier, de mettre en œuvre ou de conforter une démarche de Développement Durable au sein de leur structure.
Public
Toute personne, salarié ou demandeur d'emploi ayant eu une expérience minimum de 3 ans dans une fonction d'agent de maîtrise ou d'encadrement.
Intervenants
Formateurs et ingénieurs conseil ayant une expérience pratique et ayant fait preuve de compétences pédagogiques. Retours d'expérience de professionnels.

Organisation et Programme

Organisation
La formation se compose de 4 unités organisées autour des missions principales du chargé(e) de Développement Durable <ul style="list-style-type: none">– Identifier les principes, enjeux et opportunités du Développement Durable– Mettre en œuvre les principes du Développement Durable : possibilités d'action et outils– Fédérer, motiver et accompagner les acteurs de l'entreprise– Communiquer et rendre compte Les unités d'une durée totale de 189 heures de formation sont réparties entre octobre 2008 et avril 2009 . Chaque unité de formation sera suivie d'une application en entreprise restituée lors de journées pratiques (2 journées entre chaque module) : retour d'expérience avec présentation d'un mini-projet et échanges sur les difficultés rencontrées. Le groupe sera composé de 12 personnes maximum. Les personnes qui ne pourraient pas intégrer le 1 ^{er} groupe seront positionnées dans une liste d'attente qui pourrait faire l'objet d'un 2 ^{ème} groupe.
Programme
La formation se déroulera tous les vendredis à partir du 3 octobre 2008 jusqu'à fin avril 2009. Exceptionnellement, 1 fois par mois, la formation se déroulera les jeudis et vendredis.
Délai d'inscription
31 juillet 2008 : Joindre bulletin d'inscription. Conditions d'admission : 3 ans d'expérience dans une fonction d'agent de maîtrise ou d'encadrement. Entretien avec l'équipe pédagogique.
Coût
Coût horaire : 18€ HT soit 3402€ HT au total. Les salariés peuvent demander un financement dans le cadre du plan de formation, d'une période de professionnalisation, d'un DIF etc. Les demandeurs d'emploi peuvent intégrer la formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Renseignements

Date, horaire et lieu :

Vendredi : 8h30-12h/13h30-17h

CRTA, 9 avenue de l'Etang – 84000 Avignon

Contacts CRTA : Michèle HENRY

Tél : 04 90 13 46 00 - Fax : 04 90 13 46 09 - Email : m.henry@crtavignon.com